lanationquotidien@gmail.com - www.journal-lanation.com

LA NATION

Quotidien National d'Information

Mardi 1 septembre 2020 N° 2218 Prix: 10 DA

CHUTES DE PLUIE À TAMANRASSET

10 personnes sauvées par la Protection civile P24

POURSUITE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

Début aujourd'hui de l'évaluation des étudiants

P2

MARCHÉS PUBLICS-COVID19

Vers un cadre organisationnel spécifique

P3

"La politique du médicament n'est qu'un segment de la politique de santé"

Par le Pr Farid Chaoui P4

COVID 19/ SUR INSTRUCTION DU PRESIDENT ABEDLMADJID TEBBOUNE :

Levée du confinement partiel dans 19 wilayas

P3

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune procède à un mouvement partiel dans le corps des walis et des walis délégués

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé lundi à un mouvement partiel dans le corps des walis et des walis délégués en vertu duquel il a été mis fin aux fonctions de huit (8) walis et six (6) walis délégués, alors que 17 walis et 14 walis délégués ont été nommés, indique un communiqué de la présidence de la République.

(APS)

BANDES CRIMINELLES DE QUARTIERS

Les personnes condamnées exclues des procédures de grâce

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en avant, hier lors de la réunion périodique du conseil des ministres, l'impératif de lutter sans relâche contre le phénomène de bandes criminelles de quartiers, tout en excluant les personnes condamnées, membres de ces bandes, des procédures de grâce. Ce phénomène « de bandes criminelles de quartiers ont connu un pullulement ces dernières années, notamment dans les grandes villes à la faveur de la faiblesse de l'autorité de l'Etat, d'où l'impératif renforcement des mesures coercitives en vue de protéger les citoyens et leurs biens, de ces bandes criminelles qui sèment le chaos, terrorisent les citoyens et s'adonnent au trafic de drogue en se servant de l'argent sale », a –dit le chef de l'Etat.

P3

ABDELMADJID ATTAR (MINISTRE DE L'ÉNERGIE)

"Le Projet Desertec est dépassé..."

P5

Régions

ALGER

Fermeture de plus de 5.000 locaux commerciaux et marchés communaux depuis mars P8

MILA

Secousse tellurique de 3,3 à Grarem-Gouga P24

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

348 nouveaux cas, 266 guérisons et 9 décès P3

PRESSE ÉLECTRONIQUE

Un décret exécutif en enrichissement avant sa présentation en Conseil du Gouvernement

P3

ABDELKADER BERRICHE (ECONOMISTE)

L'accord d'association avec l'Union européenne a coûté 30 milliards de dollars à l'Algérie

P5

Sport

AG ÉLECTIVE DU COA

Raouf Salim Bernaoui, premier candidat à la présidence P13

Brèves

POURSUITE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

Début aujourd'hui de l'évaluation des étudiants

Les étudiants rejoindront, à compter de d'aujourd'hui, les établissements universitaires pour subir en groupes de moins de 30 leur évaluation, en attendant le 19 septembre, date proposée pour la reprise de l'année universitaire 2019/2020, a fait savoir lundi le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.
Cette évaluation qui concerne notamment les Ecoles supérieures et les Ecoles normales sera suivie de la reprise prudentielle des étudiants dans tous les établissements d'Enseignement supérieurs à travers une série de mesures, dont la mise en place de groupes, pour l'application de la distanciation physique suivant le protocole sanitaire de prévention contre le Coronavirus.
Le ministère avait proposé, après consultations et coordination avec les partenaires sociaux, la date du 19 septembre pour la reprise de l'année universitaire 2019/2020.
Dans le cadre du parachèvement de l'année universitaire 2019-2020, les enseignants ont repris les cours à distance à partir du 23 août courant.
Les étudiants en Master 2, Doctorat et les étudiants en Médecine (spécialités) ont également repris en présentiel afin de terminer leur mémoire de fin d'études et thèse de doctorat.
Le secteur de l'Enseignement supérieur avait effectué récemment une série de consultations avec les responsables des conférences régionales des établissements universitaires, syndicats des professeurs et organisations estudiantines, dont les dernières les 23, 24 et 25 du mois en cours, afin de les informer des derniers développements relativement à l'achèvement de l'année universitaire et des préparatifs de la prochaine rentrée.
A cet effet, la tutelle avait fixé des dispositions exceptionnelles en matière d'organisation pédagogique, d'évaluation et de passage des étudiants inscrits en système classique ou L.M.D, en application du plan tracé par le secteur visant à relancer les activités pédagogiques, de manière adaptée, conformément aux mesures barrières prises pour contrecarrer l'épidémie du coronavirus.

R.N

CENTRES PÉNITENTIAIRES

Levée de la suspension des visites familiales

Le ministère de la Justice a décidé de lever, à compter de mardi (demain), la suspension des visites familiales aux détenus au sein des établissements pénitentiaires, a indiqué une note ministérielle publiée sur le site électronique du ministère.
Cette décision émanant du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, et transmise aux procureurs généraux, juges d'application des peines et directeurs des établissements pénitentiaires, fixe les mesures de prévention à prendre contre la propagation du Coronavirus.
Dans ce cadre, seuls deux visiteurs sont autorisés avec interdiction aux enfants âgés de moins de 16 ans, précise la même source, qui fait état de l'obligation d'une séparation vitrée pour les visites en contact direct, à toutes les catégories de détenus. Si la perception de la somme d'argent destinée au détenu est maintenue, le panier reste suspendu pour le moment, en vertu de ces mesures, ajoute la même source. Pour les visites des avocats aux détenus, le même document précise que "les parloirs devront être équipés de séparation également, et le cas échéant, de l'obligation de respecter la distanciation physique d'un mètre au minimum avec port du masque.
La tutelle affirme que "toutes les mesures barrières seront mises en place pour éviter une éventuelle propagation du virus, particulièrement la distanciation physique et le port du masque", tout en tenant les familles des détenus informées des consignes de prévention.

R.N

ZLECAF

Tebboune ordonne de s'assurer de l'origine des marchandises

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a ordonné, lors du Conseil des ministres qu'il a présidé dimanche, de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Après ratification de l'accord portant création la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et des protocoles y afférents, conformément à l'orientation stratégique de notre politique étrangère, le Président de la République a donné des orientations aux ministres concernés, sous la supervision du Premier ministre, à l'effet de tirer avantage des expériences de libre échange qu'a connue l'Algérie avec les autres ensembles régionaux", lit-on dans le communiqué.
Le Président Tebboune a mis l'accent dans ce cadre sur l'impératif de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange et dont le taux d'intégration ne doit être inférieur à 50%, pour qu'ils ne s'infiltrent pas dans le marché national, au détriment de la production locale des produits fabriqués en dehors du continent africain.
Cet accord qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 permettra aux opérateurs économiques d'accéder aux marchés africains et de tirer profit des efforts déployés par leurs pays en matière de renforcement des infrastructures du Continent, aussi bien à travers la route transsaharienne que par la modernisation du réseau ferroviaire, mais également le projet du port de centre d'El Hamdania, ce qui devra augmenter le volume des échanges commerciaux hors hydrocarbures avec le continent africain, sachant qu'il dépasse actuellement pas les 3%/an.

APS

SECTEUR PHARMACEUTIQUE

«Réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars»

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a donné, dimanche, une série d'instructions visant à relancer le secteur pharmaceutique en Algérie, affirmant que le marché du médicament en Algérie doit être adapté à la nouvelle approche économique, visant à encourager la production nationale en préservant la devise et la santé du citoyen, indique un communiqué de la Présidence de la République.
Lors de la réunion périodique du Conseil des ministres, le Président de la République a ordonné "d'assurer à la société Saidal un accompagnement particulier pour lui permettre de recouvrer son leadership en matière de production de médicaments et de récupérer sa précédente part du marché national", laquelle se situait aux environs de 30% avant d'être réduite à 10%, en raison des manipulations en faveur de l'importation.
Le Président Tebboune a donné des instructions pour accorder la priorité à l'augmentation de la production nationale pour ce qui est de la fabrication de médicaments et réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars d'ici à la fin de l'année en cours.
Il s'agit également d'accorder à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) placée sous la tutelle du ministère de l'industrie pharmaceutique, les prérogatives de réguler et d'organiser le marché et de développer l'industrie pharmaceutique.
Le Président de la République a ordonné également d'introduire un article dans le projet présenté au débat pour le contrôle du stock de médicaments, afin "d'éviter l'importation anarchique observé dans la circulation des médicaments arrivés à expiration ou stockés au lieu d'être détruits", de lutter contre les laboratoires et lobbies impliqués dans des opérations d'importation clandestine de médicaments, dans le but de nuire à la production nationale et de transférer la devise illégalement".
Le Président de la République a ordonné d'ouvrir la voie aux jeunes et aux start-up pour accéder au monde de l'industrie pharmaceutique et exporter leurs produits, et de renforcer le contrôle en coordination avec les pays voisins notamment dans le sud, face aux trafiquants de psychotropes et de drogue, utilisés parfois en tant qu'arme pour déstabiliser les Etats.

APS

ABDELMADJID ATAR (MINISTRE DE L'ÉNERGIE)

Le prix de l'électricité ne changera pas pour les familles

Le ministre de l'Énergie Abdelmadjid Attar est revenu hier sur plusieurs points en relation avec la consommation et les augmentations supposées de l'électricité. Intervenant sur les ondes de la chaine Une de la Radio nationale, le ministre a fait savoir que la consommation de l'électricité a baissé en comparaison aux dernières années, d'autant plus que le volume de production a atteint les 17 mille mégawatts. Ce qui est, selon lui, suffisant pour couvrir la demande en été, qui a atteint son pic pendant ce mois d'août. Concernant les prix de l'électricité, Attar a nié l'existence d'un projet de révision ou d'augmentation des prix de consommation pour les ménages. En revanche, un projet de révision des prix pour certains gros consommateurs de l'électricité et du gaz, est en cours de préparation.
Lors de son passage, ce dimanche, à l'émission LSA du Soir d'Algérie, le premier responsable du secteur de l'énergie a indiqué que les consommateurs ciblés par cette augmentation sont les hôtels cinq étoiles ou encore des complexes touristiques. Le ministre relève qu'il n'est pas concevable qu'un client d'un hôtel huppé paye les mêmes tarifs qu'un citoyen lambda.
Mis à part les ménages, les tarifs de l'électricité pourront éventuellement être multipliés par deux, voire par trois, « tout dépendra de ce qui sera décidé », a-t-il souligné.
Par ailleurs et selon le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar « l'Algérie aurait besoin d'un baril de pétrole d'au moins 60 dollars sur une durée de deux (02) ans afin d'équilibrer son budget ».
Actuellement, le prix du baril de pétrole oscille autour des 46 dollars, ce qui est plutôt positif pour l'Algérie; a soutenu le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid. Selon lui, le fait d'avoir gagné pratiquement deux (02) dollars au mois de juillet dernier; « représente une bonne performance par rapport aux mois passés; et par rapport à la conjoncture mondiale ».
« Si on se maintient dans la situation actuelle, on va terminer l'année avec une moyenne du baril nettement supérieur peut-être à 42 dollars ou 43 dollars »; a-t-il avancé. Attar a d'autre part expliqué que « cette hausse va permettre d'équilibrer le budget qui a été fait à 30 dollars ».

Id.D

BANDES CRIMINELLES DE QUARTIERS

Les personnes condamnées exclues des procédures de grâce

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en avant, hier lors de la réunion périodique du conseil des ministres, l'impératif de lutter sans relâche contre le phénomène de bandes criminelles de quartiers, tout en excluant les personnes condamnées, membres de ces bandes, des procédures de grâce.

Ce phénomène « de bandes criminelles de quartiers ont connu un pullulement ces dernières années, notamment dans les grandes villes à la faveur de la faiblesse de l'autorité de l'Etat, d'où l'impératif renforcement des mesures coercitives en vue de protéger les citoyens et leurs biens, de ces bandes criminelles qui sèment le chaos, terrorisent les citoyens et s'adonnent au trafic de drogue en se servant de l'argent sale », a –dit le chef de l'Etat.

Le Président a également ordonné d'"interdire l'importation, la vente, la possession, l'utilisation ou la fabrication d'armes blanches, sabres et poignards, destinés aux bandes de quartiers".

Il a ordonné d'"instituer des mesures légales devant protéger les différents corps de sécurité, chargés de lutter contre ces bandes".

A ce propos, le Président de la République a donné des instructions à l'effet d'intensifier l'action de la Commission nationale et des sous-commissions locales créées dans le cadre dudit projet d'ordonnance soumis au débat, tout en impliquant la société civile dans la lutte contre cette criminalité passible de peines proposées allant de 5 ans à la perpétuité en cas d'homicide, assorties d'une amende allant jusqu'à 2 millions DA.

Le Président de la République a, également, chargé le ministre de la Justice, Garde des Sceaux d'élaborer une loi contre le kidnapping pour préserver la sécurité des citoyens et de leurs enfants.

S'agissant de l'amendement du Code des Procédure pénale, le Président Tebboune a salué "les dispositions contenues dans de ce projet visant la promotion de la Justice pénale à travers la création de deux nouveaux pôles économique et financier, au vu du caractère complexe que revêt désormais la criminalité et de ses mutations qui requièrent l'adaptation des moyens et mécanismes de lutte".

Synthèse : Aziz.T

COVID 19/ SUR INSTRUCTION DU PRESIDENT ABEDLMADJID TEBBOUNE :

Levée du confinement partiel dans 19 wilayas

En application des instructions de Monsieur le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus COVID-19 et l'autorité sanitaire, le Premier Ministre a arrêté dans le cadre de la démarche progressive et flexible adoptée par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire, les mesures suivantes :1. L'adaptation, selon l'évolution de la situation sanitaire, de la liste des wilayas concernées par la mesure de confinement partiel à domicile, qui passe de 29 à 18 wilayas, comme suit :

La levée de la mesure de confinement partiel à domicile pour dix neuf (19) wilayas dont la situation sanitaire connait une nette amélioration. Il s'agit des wilayas de Souk Ahras, Tissemsilt, Djelfa, Mascara, Oum El Bouaghi, Batna, Biskra, Khenchela, M'sila, Chlef, Sidi Bel Abbes, Bordj Bou Arreridj, Ouargla, Bechar, Constantine, Sétif, Adrar, Laghouat et El Oued.

- **La reconduction, pour une durée de trente (30) jours à partir du 1er septembre 2020, de la mesure de confinement partiel à domicile de 23h00 au lendemain 06h00 du matin, pour dix (10) wilayas. Il s'agit des wilayas de Boumerdes, Bouira, Relizane, Médéa, Blida, Tipaza, Alger, Oran, Annaba, Bejaia.**
- **L'application, pour une durée de trente (30) jours à partir du 1er septembre 2020, de la mesure de confinement partiel à domicile de 23h00 au lendemain 06h00 du matin pour huit (08) wilayas, dont la situation sanitaire s'est dégradée, à savoir : Tebessa, Illizi, El Tarf, Ain Defla, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Tindouf, Jijel.**

Toutefois, les Walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.

2. Le maintien de la mesure portant interdiction de la circulation du transport urbain collectif public et privé durant les week-ends, dans les dix huit (18) wilayas concernées par la mesure du confinement partiel.

3. L'ouverture des crèches et garderies d'enfants avec la mise en œuvre stricte d'un protocole sanitaire adapté qui doit comporter notamment :

- **l'utilisation, dans un premier temps, de 50% des capacités d'accueil de ces établissements ;**
- **le respect de la distanciation physique;**
- **soumettre l'ensemble du personnel au test de dépistage de la Covid-19, préalablement à l'ouverture de l'établissement ;**
- **le port obligatoire du masque de protection pour l'ensemble du personnel;**
- **l'affichage des mesures barrières et de prévention aux différents points d'accès ;**
- **l'interdiction aux parents d'accéder aux locaux ;**
- **la désinfection quotidienne des lieux, cuisines, sanitaires, tables, chaises et autres équipements;**
- **l'installation de paillasses de désinfection aux entrées.**
- **la mise à disposition de solution hydro-alcoolique ;**
- **l'aération naturelle des lieux ;**
- **l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs.**

Les gérants de ces établissements sont tenus responsables en cas de non respect des mesures barrières et d'hygiène édictées. Des inspections inopinées seront effectuées et en cas de non respect du protocole sanitaire, l'établissement sera immédiatement fermé.

4. L'ouverture des bibliothèques, salles de lecture et musées, avec la mise en œuvre de protocoles sanitaires qui comportent, selon le cas, les mesures suivantes :

- **l'utilisation de 50% des capacités d'accueil de ces établissements ;**
- **le respect de la distanciation physique ;**
- **le port obligatoire du masque de protection pour l'ensemble du personnel;**
- **l'affichage des mesures barrières et de prévention ;**
- **la désinfection quotidienne des lieux, tables et chaises ;**
- **l'installation de paillasses de désinfection aux entrées.**
- **la mise à disposition de solution hydro-alcoolique ;**
- **l'aération naturelle des lieux ;**
- **l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs.**

5. Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports a été chargé en concertation avec les différentes fédérations sportives d'examiner la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huit clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline.

6. La levée de la mesure du congé exceptionnel rémunéré accordé aux femmes enceintes et celles élevant des enfants âgés de moins de quatorze (14) ans.

7. Le maintien de la mesure d'interdiction de tout type de rassemblement et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision, tout en autorisant l'établissement des actes de mariage par les autorités compétentes.

La mobilisation des pouvoirs publics ainsi que la solidarité des citoyens, à travers le mouvement associatif, et la prise de conscience de tous, notamment par l'utilisation des masques de protection, ont permis la stabilisation de la situation épidémiologique dans notre pays.

Cependant, le gouvernement réitère ses appels aux citoyens à demeurer vigilant et continuer à observer, avec rigueur et res-

CORONAVIRUS

348 nouveaux cas, 266 guérisons et 9 décès

Trois cent quarante-huit (348) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 266 guérisons et 9 décès ont été enregistrés en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 44.494 dont 348 nouveaux cas, soit 0,8 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1510 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 31 244, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 19 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, entre 1 et 9 cas, 10 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 19 wilayas n'ont enregistré aucun cas.

Par ailleurs, 29 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

APS

PRESSE ÉLECTRONIQUE

Un décret exécutif en enrichissement avant sa présentation en Conseil du Gouvernement

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer a fait état d'un décret exécutif régissant la presse électronique, actuellement en enrichissement par les secteurs concernés pour avis sur le fond et la forme avant sa présentation en Conseil du Gouvernement pour approbation.

Dans une entrevue accordée au journal électronique El Khabar Presse, M. Belhimer a expliqué qu'il s'agit d'un décret exécutif portant modalités d'exercice de l'activité de l'information sur internet et la diffusion des réponses et correctifs sur le site électronique.

L'enrichissement de ce texte de loi a déjà commencé à travers sa communication aux secteurs concernés pour avis et observations sur la forme et le fond, a-t-il indiqué, précisant qu'une fois finalisé, il sera présenté en Conseil du Gouvernement pour approbation.

A une question sur "la domiciliation" des sites électroniques, le ministre a expliqué que le terme utilisé est "l'algérianisation" des sites de diffusion et de publication, à l'instar des chaînes de télévision, ajoutant que ces sites sont sensés exercer à partir de l'Algérie selon la législation régissant l'activité des médias activant sur le internet. Il a relevé, en outre, que la domiciliation vise à réglementer l'activité de ces sites conformément à la loi algérienne, ce qui permettra, a-t-il dit, d'arrêter la course effrénée derrière l'argent ou le transfert des capitaux par des voies et moyens illégaux.

S'agissant des mécanismes devant permettre à la presse électronique de bénéficier de la publicité publique, M. Belhimer a indiqué qu'après la publication du texte de loi relatif à la presse électronique, ça sera aux critères relatifs à la publicité électronique d'être définis. Précisant que ces critères ne seront pas différents, du point de vue de la de la référence et des principes généraux, de ceux applicables à la presse "papier", le ministre de la Communication a indiqué que ce volet sera clairement défini par la loi sur la publicité, "l'un des plus importants chantiers du secteur", a-t-il conclu.

APS

Brèves

ANP

Le Général-major Selmi Bacha à la tête de l'Académie interarmes de Cherchell

Le Commandant des Forces terrestres, le Général-major Ammar Athamnia a présidé dimanche la cérémonie d'installation du Général-major Selmi Bacha dans les fonctions de Commandant de l'Académie militaire interarmes de Cherchell (AMIA) "Houari Boumediene" en remplacement du général-major, Salim Grid, a indiqué hier le ministère la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

Au terme de la cérémonie d'accueil et de présentation des honneurs, le Commandant des forces terrestres a effectué un passage en revue des carrés des formations militaires au niveau de la place d'armes avant de superviser la passation des consignes entre le Général-major Selmi Bacha et son prédécesseur le Général-major Salim Grid, précise le communiqué.

Après l'allocution d'installation et la remise du drapeau de l'Académie au nouveau Commandant, le Commandant des forces terrestres, le Général-major Ammar Athamnia a présidé une réunion d'orientation avec les cadres de l'Académie. La cérémonie d'installation a pris fin par la signature des PV de passation du pouvoir et du Registre d'or de l'Académie par le Commandant des forces terrestres, a conclu le communiqué.

R.N

JUSTICE

Sellal transféré à la prison d'El Oued

Après Ali Haddad, Mahieddine Tahkout et Ahmed Ouyahia, c'est au tour de l'ancien premier ministre, Abdelmalek Sellal d'être transféré de la prison d'El Harrach à Alger vers le pénitencier d'El Oued au sud-est du pays, rapporte des sources médiatiques.

Selon la même source, « l'information n'a pas été rendue publique par les autorités judiciaires qui avaient en revanche révélé le transfert des deux hommes d'affaires, Ali Haddad et Mahieddine Tahkout, vers d autres prisons, celles de Tazoult, ex Lambese et Babor. »

Pour rappel, Abdelmalek Sellal a été condamné à 12 ans de prison ferme et une amende de d'un million de dinars par le tribunal de Sidi Mhamed. L'ancien premier ministre est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation dont « l'obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation », « abus de fonction », « dilapidation de deniers publics » et « conflit d'intérêts ».

R.N

MARCHÉS PUBLICS-COVID19

Vers un cadre organisationnel spécifique

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé dimanche que la conjoncture exceptionnelle que traverse le pays, depuis le mois de mars, du fait de la propagation de la pandémie de Covid-19 nous a amené à mettre en place un cadre organisationnel spécifique permettant d'adapter les règles d'attribution des marchés publics relatifs aux opérations programmées, à cette situation inédite, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Lors de cette réunion périodique du Conseil des ministres, le Président de la République a indiqué que ce cadre organisationnel spécifique "permettra d'adapter les règles d'attribution des marchés publics relatifs aux opérations programmées, à cette situation inédite et de la gérer de manière flexible, rapide et transparente en vue de faciliter l'accomplissement des missions des administrations et établissements publics", a précisé la même source.

CONTRIBUTION

La politique du médicament n'est q'un segment de la politique de santé

Dans ce texte, le professeur Farid Chaoui, explique avec force arguments, la stratégie que devrait adopter notre pays en matière de Produits pharmaceutiques : L'industrie du médicament, l'importation et surtout la qualité des molécules…L'enjeu est de taille. La politique du médicament n'est qu'un segment de la politique, plus générale, de santé, a t-il dit. Il s'agit de la santé des Algériens…

Par le Pr Farid Chaoui

Le médicament ne doit pas être réduit à un simple produit industriel et commercial , il est «l'elixir» qui permet le miracle de la guérison et cet aspect symbolique domine largement au regard des médecins et de leurs malades exigeant, à juste titre, quel qu'en soit le prix, de soigner et d'être soignés par les meilleurs produits existants.
De ce fait, le médicament est porteur non seulement d'une problématique technique, scientifique et commerciale, mais aussi et surtout d'une charge émotionnelle considérable qui porte tout débat sur ce sujet à un niveau fortement sensible, voire irrationnel.
Celui, actuel, autour de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), souligne cet aspect et malheureusement contribue à masquer les vrais défis et enjeux de la politique du médicament dans notre pays. La polémique qui s'est déclenchée autour de la future et hypothétique tutelle de l'ANPP dès sa naissance laisse dubitatif quant à son avenir.
Un bébé né au forceps qui se retrouve piégé dans une querelle de paternité avant d'avoir jeté son premier cri est vraiment mal parti pour vivre et grandir.
Cette contribution se destine de proposer aux citoyens quelques éléments pour une meilleure compréhension des enjeux sous-tendus par ce gave problème.

Situation actuelle

L'Algérie comptera plus de 45 millions d'habitants en 2025, dont environ 10% seront âgés de plus de 60 ans et 25 à 30% âgés de 0 à 14 ans. Cette caractéristique d'une transition démographique inachevée va se télescoper avec la transition épidémiologique et imposer à l'Algérie un double fardeau sanitaire : la prise en charge des problèmes de santé spécifiques de la population infanto-juvénile et de ceux plus complexes, plus lourds et plus chers de la population «senior».
Face à ce défi sanitaire, les moyens sont en décalage : en particulier financier, puisque la Dépense nationale de santé (DNS) est estimée aujourd'hui à moins de 400 dollars/hab/an (contre 10 fois plus dans les pays de l'OCDE). La part du médicament dans la DNS est estimée à environ 80 dollars/hab/an, ce qui est à la fois peu et beaucoup : peu par rapport aux chiffres de l'OCDE (plus de 600 dollars en moyenne), beaucoup lorsqu'on mesure son poids dans la Dépense nationale de santé (DNS) estimée à plus de 20% (la part du médicament dans le DNS en OCDE ne dépasse pas les 10%). Ceci signifie que près du quart des moyens financiers dégagés par la communauté pour faire face à ses besoins de santé vont dans la poche de l'industrie pharmaceutique, locale ou internationale, publique ou privée !
Ces chiffres détruisent le mythe d'une consommation excessive des Algériens en médicaments (4 milliards de dollars/an pour 45 millions d'habitants, soit moins de 10 dollars par habitant et par an !) et soulignent le poids de plus en plus lourd de l'industrie pharmaceutique dans le fonctionnement de notre système de santé.
De plus, et ceci est plus grave, nous savons combien nous dépensons en médicaments mais l'information qualitative est très limitée et les mécanismes d'accréditation, de commercialisation et de contrôle des médicaments introduits sur le marché algérien se caractérisent par leur totale opacité.
Comment s'effectue la liste de nomenclature ? Quels produits sont agréés et comment ? Qui décide de leur remboursement et à quel taux ? Comment s'effectue leur commercialisation, c'est-à-dire fondamentalement quel médicament et pas tel autre est prescrit par le médecin ? La liste des médicaments agréés est chiffrée actuellement à plus de 1500 DCI alors que l'OMS avance que moins de 200 Dénominations communes internationales (DCI) sont nécessaires pour soigner plus de 90% de la pathologie humaine !
Quelles mesures pour assainir ce marché et promouvoir une industrie pharmaceutique nationale ? La politique du médicament n'est qu'un segment de la politique nationale de santé. Sans cette référence politique essentielle qui permet d'établir des priorités sanitaires, et par conséquent des choix stratégiques pour le développement de l'industrie nationale du médicament, la politique du médicament risque d'être prise en otage par les lobbies, particulièrement ceux de l'industrie pharmaceutique et des élites médicales. C'est le cas actuellement.
Il s'agit de mettre en œuvre une politique pertinente par rapport aux besoins de la population et réaliste, tenant compte de nos besoins et de nos moyens. Ce qui signifie «soigner mieux et moins cher».

1- Il faut agir sur les prescripteurs : en améliorant le niveau de leur formation académique et en organisant, de manière totalement indépendante de l'industrie pharmaceutique leur formation postuniversitaire (actuellement le recyclage des médecins est complétement sponsorisée par les grands laboratoires). Cette action est essentielle, elle permet de réaliser les économies les plus substantielles et d'améliorer la qualité des soins, car il ne faut pas l'oublier, les prescripteurs sont les ordonnateurs de la dépense !

2- Dans le même esprit, il faut réaliser un guide thérapeutique destiné en priorité aux médecins généralistes qui servira de base à leur prescription conformément aux progrès de la médecine et à l'usage rationnel du médicament.

3- Développer une politique d'information sanitaire concernant le bon usage de médicament en direction de la population pour lutter contre l'automédication et le gaspillage.

4- Définir une liste des médicaments essentiels qui constituera la base du développement de notre industrie pharmaceutique : ces médicaments devront être constamment disponibles, produits localement et accessibles à toute la population, c'est-à-dire remboursés à 100%.

5- Promouvoir une politique de production et de promotion des médicaments génériques : ce qui signifie dépasser la situation actuelle de façonnage à partir de principes actifs importés et de s'engager résolument dans un transfert de know-how qui permettrait rapidement à notre industrie de fabriquer ses propres principes actifs. Cette politique implique en priorité la formation des personnels spécialisés et la mise en place d'une base industrielle moderne capable d'absorber ce know-how, d'assurer une production fiable et de qualité de principes actifs et de développer une politique de recherche et d'innovation dans le domaine pharmaceutique.

6- Les médicaments nécessaires ne sont malheureusement pas tous génériques ! Certaines molécules innovantes sont irremplaçables dans le traitement de beaucoup de pathologies lourdes, transmissibles comme le sidaA ou les hépatites, ou non transmissibles comme les cancers, les maladies métaboliques et cardio-vasculaires et les maladies inflammatoires chroniques digestives et rhumatologiques.
Il s'agit en particulier de la nouvelle génération de médicaments : les biomédicaments dont la production relève de méthodes innovantes et qui viennent à peine de tomber dans le domaine public.
Ce sont précisément ces molécules qui coûtent très cher et sont protégées par des brevets.
Aujourd'hui, leur importation, même en biosimilaires (génériques des biomédicaments) coûte très cher ! Il faut que notre future industrie soit en mesure de les fabriquer et c'est possible !
Sur le plan légal, à la suite de l'Afrique du Sud qui, sous la présidence de Mandela, avait décidé de défier les big-pharmas et de copier les médicaments de lutte contre le sida*, plusieurs pays comme l'Inde, le Brésil ou la Thaïlande ont décidé souverainement de copier toute molécule jugée nécessaire aux besoins de santé de leur population. Cette politique, sous la pression des associations humanitaires mondiales, a été légalisée par la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha en 2001.
Une clause spéciale dite des «licences obligatoires» autorise tous les pays à copier toute molécule innovante, même protégée par un brevet, si la situation sanitaire l'exige.
L'Algérie a tout intérêt à s'engager dans cette voie, la seule qui lui permettra à moyen et long termes de faire face aux défis grandissants des maladies non transmissibles, en augmentation constante avec le vieillissement de la population et dont le coût pèsera de plus en plus lourdement sur la DNS.

7- Cette politique implique d'investir davantage dans la formation des personnels spécialisés, de mobiliser toutes nos capacités de recherche universitaire et privée et, encore une fois, de mettre en place une base industrielle pharmaceutique moderne et compétitive. L'investissement étant particulièrement élevé, peut-être faudra-t-il s'engager dans ce domaine dans une coopération régionale (maghrébine ?) qui permettrait de réduire les risques en élargissant le marché à plus de 120 millions de consommateurs à l'horizon 2025.

8- Enfin, toutes ces transformations impliquent des batailles juridiques ardues, complexes et inégales, dont la plus importante est la lutte contre les excès de la brevetabilité. Il y a lieu de lancer rapidement la formation de juristes spécialisés capables de défendre nos intérêts dans un marché fortement concurrentiel, véritable jungle juridique. Ces juristes spécialisés sont actuellement inexistants aussi bien en Algérie que dans tout le Maghreb.
En conclusion, je crois pouvoir dire, et en respect du combat mené par les syndicats de professionnels de la santé, qu'il est nécessaire à chaque étape du développement futur de cette industrie, qui peine à décoller malgré de grandes potentialités, d'inscrire chaque action et débat dans le cadre global de la politique nationale de santé. C'est important pour ne pas se perdre dans des polémiques et des combats d'arrière-garde qui ne servent pas toujours l'intérêt général.
Pour ma part, il me paraît évident que l'ANPP ne doit dépendre d'aucun ministère pour être en mesure d'accomplir ses missions en toute liberté et transparence.

*** Ce faisant, l'Afrique du Sud a fait baisser le coût annuel du traitement du sida par malade, de 10 000 dollars à 100 dollars.**

ABDELMADJID ATTAR (MINISTRE DE L'ÉNERGIE)

Il faut oublier le projet Desertec

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a signé hier dans une déclaration à la radio nationale (Chaine I) l'arrêté de mort du projet en énergie solaire connu sous le nom de « Desertec ».

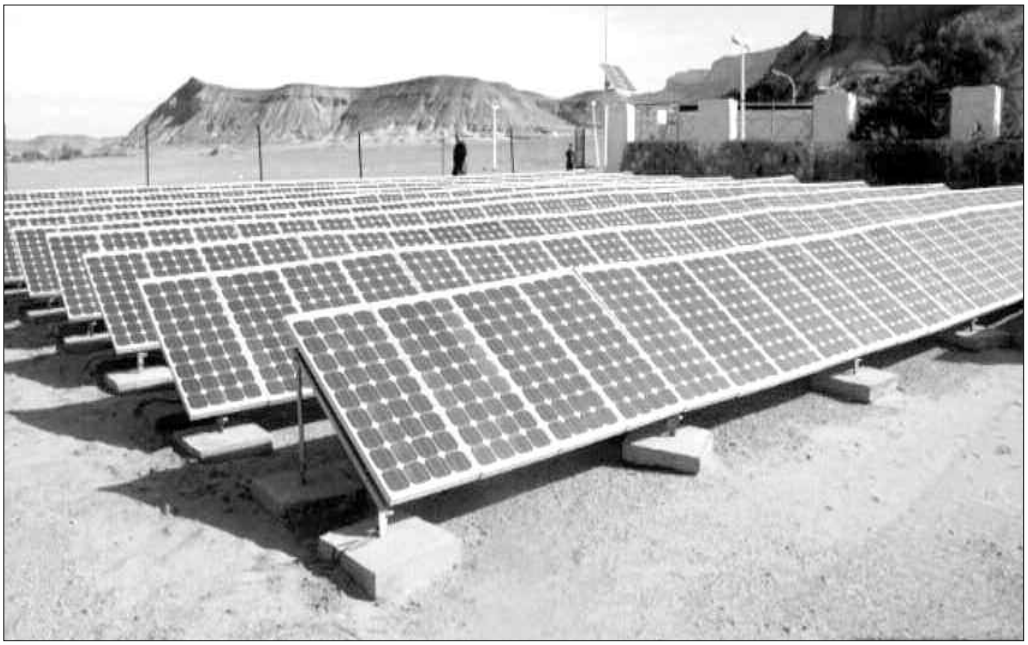

"Le Projet Desertec est dépassé. Il faut qu'on l'oublie », a indiqué le ministre de l'Energie. Pour Attar, le Projet Desertec c'était avant, en 2010, quand il avait proposé à l'Algérie des investissements dans les énergies renouvelables. Selon le ministre, le projet avait d'autres objectifs.
Le ministre a révélé que les investisseurs étrangers dans le cadre de ce projet voulaient vendre à l'Algérie les équipements et la technologie pour l'exploitation des énergies renouvelables, en contrepartie, ils voulaient le gaz algérien. En plus, Attar a estimé que ce projet représente un investissement énorme pour le pays.
Pour Attar, l'Algérie devrait chercher d'autres moyens plus simples et moins coûteux pour économiser son énergie, notamment, à travers l'investissement dans de petites centrales solaires de 50 MW en grand nombre au lieu des centrales de 1000 MW.
Le ministre a fait savoir que son collègue du ministère de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Chems Eddine Chitour, allait proposer au gouvernement un programme différent et qui va se concentrer sur l'économie d'énergie à travers la rationalisation de la consommation de l'énergie, l'encouragement de l'utilisation des équipements à basse consommation d'énergie, l'utilisation des carburants propres (Sirghaz) dans le secteur du transport…
En juin dernier, Mohamed Arkab, alors ministre de l'Energie, avait fait état de concertations en cours avec la partie en charge de l'initiative allemande « Desertec » pour le lancement des projets de centrales solaires. Répondant aux questions des membres de la Commission des Finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), Arkab avait précisé que la Sonelgaz a effectivement entamé les concertations avec la partie allemande sur les projets de centrales solaires, y compris les aspects opérationnel et juridique. Début avril dernier, la Sonelgaz avait signé avec l'initiative « Desertec » un mémorandum d'entente pour élaborer une vision commune de coopération entre les deux parties. La première étape de cette coopération comprend des études techniques détaillées des capacités de l'Algérie en énergie solaire, outre la formation et la qualification de spécialistes algériens dans ce domaine.

R.E

BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE (BNA)

Les produits de la finance islamique lancés à Mostaganem, Relizane et Ain Defla

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a annoncé, hier, le lancement de produit de la finance Islamique dans les wilayas de Mostaganem, Relizane et Ain Defla. Il s'agit des agences, relevant du réseau de la banque, au niveau de Mostaganem "878", de Relizane "869" et Ain Defla "268", a indiqué un communiqué de cette banque publique. Il sera, aussi procédé, durant cette semaine, au déploiement de cette activité sur plusieurs agences du réseau de la Banque, qui seront annoncées prochainement, a précisé la banque qui souligne que "cette démarche s'inscrit dans le cadre "d'un programme de déploiement ambitieux de la Finance Islamique sur plus de 50 agences, visant à couvrir toutes les wilayas du pays, dans les meilleurs délais".
L'offre de lancement propose à la clientèle neuf (09) produits certifiés par le comité charia de la Banque et par l'autorité nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Il s'agit des compte chèque islamique, compte courant islamique, compte épargne islamique, compte épargne islamique "Jeunes", compte d'investissement islamique non restreint, Mourabaha immobilier, Mourabaha équipements, Mourabaha automobile et Ijara.
Les détails de ces produits ainsi que les simulateurs MOURABAHA et IJARA sont disponibles sur le portail web dédié à la finance islamique au : www.financeislamique.bna.dz, selon le communiqué.
Les produits de la finance islamique de la BNA seront disponibles "avant fin septembre prochain" dans 30 agences des différentes wilayas du pays, a affirmé récemment à Tébessa le secrétaire général de la BNA, Samir Tamrabet.
M. Tamrabet a indiqué que la formule de la finance islamique, approuvée récemment par le gouvernement, sera généralisée pour atteindre 217 agences de la BNA à l'échelle nationale "avant la fin de l'année 2020" avec l'objectif d'offrir aux citoyens un panel de services répondant à leurs préoccupations et moyens.

R.E

Brèves

TOSYALI ALGÉRIE

Exportation de 18 000 tonnes de rond à béton vers le Canada

L'entreprise métallurgique Tosyali Algérie, a repris les opérations d'exportations d'acier en programmant une opération d'expédition de 18 000 tonnes de rond à béton vers le port d'Oshawa au Canada. Après un arrêt de plusieurs mois, à cause de la pandémie du Coronavirus, Tosyali Algérie lance une nouvelle opération d'exportation vers le Canada a indiqué un communiqué de l'entreprise Algero-turque. « Un volume de 18 000 tonnes de rond à béton vont être acheminé à partir du port de Mostaganem, vers le port Oshawa au Canada » précise le communiqué de l'entreprise qui explique aussi que « l'opération de chargement a débuté le 27 août dernier et le navire entamera son voyage au cours de la première semaine du mois de septembre ». Tosyali qui a déjà réalisé plusieurs opérations d'exportation d'acier et du rond à béton vers les Etats-Unis et le Canada confirme sa place sur le marché nord-américain, européen et en Afrique, grâce à la qualité de sa production 100% algérienne. En effet, le complexe sidérurgique avait exporté, au cours de l'année 2019, un volume de 131 000 tonnes de rond à béton vers plusieurs pays, dont 75.000 t vers les USA, 50.000 t vers le Canada, 3.000 t de rond à béton et 3.000 tubes vers la Belgique à partir des ports d'Oran et de Mostaganem.

R.E

ABDELKADER BERRICHE (ECONOMISTE)

L'accord d'association avec l'Union européenne a coûté 30 milliards de dollars à l'Algérie

L'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union européenne a causé de lourdes pertes à l'Algérie estimées à plus de 30 milliards de dollars durant ces 15 dernières années, a affirmé le lundi 31 août 2020 l'économiste Abdelkader Berriche, dans une déclaration faite à la Radio chaîne I. « L'Algérie est vue comme un simple marché pour écouler les marchandises. Le démantèlement tarifaire a coûté au Trésor public plus de 30 milliards de dollars durant ces 15 dernières années », estime l'économiste. Cet accord fait face à de nombreuses critiques de la part d'experts et d'économistes du pays, après 15 ans de son entrée en vigueur. En effet, plusieurs experts estiment que l'accord a été plus bénéfique à l'Union européenne et il a fait de l'Algérie un marché pour l'écoulement de ses produits sans bénéfices pour le pays, ce qui a incité le Président de la République à revoir l'accord, afin d'établir les termes d'un partenariat basé sur le principe gagnant-gagnant.

R.E

TURQUIE

Le PIB a reculé de 9,9% au 2e trimestre à cause du coronavirus

Le produit intérieur brut de la Turquie a chuté de 9,9% entre avril et juin, a annoncé hier Ankara, une contraction inédite de la richesse nationale due à la pandémie de nouveau coronavirus. Selon l'Office national des statistiques (Tüik), le PIB turc s'est contracté de 9,9% au 2ème trimestre sur un an, alors qu'il avait progressé de 4,4% lors des trois premiers mois de l'année. Il s'agit des premiers chiffres montrant l'impact de la pandémie de nouveau coronavirus sur la croissance en Turquie. Les mesures de relance économique prises par le gouvernement pendant la pandémie semblent néanmoins avoir quelque peu atténué l'impact de la crise sanitaire, qui a stoppé une partie de l'activité à travers le monde. Des économistes interrogés par l'agence de presse Bloomberg tablaient ainsi en moyenne sur une contraction de 10,7% du PIB au 2ème trimestre. Baisse des taux d'intérêt, aides à l'achat de véhicules d'occasion, coups de pouce aux ménages modestes : le gouvernement turc a multiplié les mesures ces derniers mois pour favoriser la consommation et donner un coup de fouet à l'économie. Après plusieurs années de forte croissance, l'économie turque est embourbée dans les difficultés depuis 2016, avec notamment une inflation élevée et une monnaie défaillante. La livre turque a battu cet été des records historiques à la baisse.

R.E

MOSTAGANEM

Plus d'un demi-million d'estivants sur les plages

Plus d'un demi-million d'estivants ont afflué vers les plages de la wilaya de Mostaganem durant le week-end dernier, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction de la protection civile.
Le dispositif de surveillance des 39 plages ouvertes à la baignade de la côte mostaganémoise a enregistré l'affluence de 533.000 estivants, les vendredi et samedi, et plus de 140 interventions de secours, de sauvetage et d'évacuation vers les centres de santé ont été assurées.
Les surveillants des plages ont réussi à sauver 80 personnes de la noyade et ont repêché six corps de noyés dans des zones rocheuses et interdites de baignade dans les communes de Mostaganem (plage d'El Matraba), Sidi Lakhdar (à l'Est du petit port) et Ouled Boughalem (à l'Est de Bahara), a-t-on ajouté de même source.
L'équipe de plongeurs et les agents de l'unité maritime sont toujours à la recherche d'un septième noyé porté disparu depuis samedi soir dans la zone rocheuse, interdite à la baignade, à l'Ouest de la plage de Kharouba (à l'est de Mostaganem).
Pour rappel, depuis l'ouverture de la saison estivale le 15 août dernier dans la wilaya de Mostaganem, neuf cas de noyade ont été enregistrés dans des zones rocheuses interdites à la baignade à proximité des plages d'Aïn Ibrahim, d'El Kef Lesfer, du petit port, Bahara, entre Ouréah et Stidia et la plage d'El Matraba. Cette dernière, située au chef-lieu de wilaya, n'a pas été ouverte à la baignade cet été, a-t-on indiqué.

Brèves

ALGER (INCENDIE)

16 hectares ravagés à la forêt Céleste à Bouzaréah

L'incendie qui s'est déclaré samedi dans la forêt "Céleste" à Bouzaréah (hauteur d'Alger) a ravagé 16 hectares de végétation, a-t-on appris dimanche auprès du responsable de la communication à la protection civile. Cet incendie qui s'est déclaré samedi après-midi à la forêt de Céleste à Bouzaréah (Alger) a détruit 16 hectares de végétation, a précisé à l'APS le lieutenant Khaled Benkhalfallah ajoutant que ce bilan a été établis après l'extinction totale de l'incendie ce matin. En coordination avec les agents de forêts, l'opération de contrôle et de suivi s'est poursuivi depuis samedi en vue d'éviter le déclenchement de nouveaux foyers de cet incendie qui était totalement maitrisé ce matin, selon la même source qui assure que toutes les mesures de précaution et de vigilance ont été prises en vue d'éviter la propagation de cet incendie. Un total de 25 camions anti-incendie et un hélicoptère ont été mobilisés pour circonscrire le feu qui n'a occasionné aucune perte humaine. Les services de sécurité ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet incendie, a conclu la même source.

ILLIZI

Réalisation de 22 puits pour développer les activités agropastorales

Pas moins de 22 forages, d'une profondeur globale de 440 m, ont été réalisés et huit (8) autres ont été équipés, cette année à travers la wilaya d'Illizi dans le but de développer les activités agropastorales, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction locale des services agricoles (DSA). Totalisant un financement de 20 millions DA au titre du fonds national de développement rural (FNDR), ces forages ont été réalisés sur le territoire des communes d'Illizi, Djanet, Bordj El-Haouès et In-Amenas, a précisé le DSA, Laid Sekkine. Un ambitieux programme de développement a été également arrêté pour les zones d'ombre, et consiste en la réalisation de puits pastoraux, ainsi que l'équipement de sept (7) autres à travers les communes de Djanet, Bordj El-Haouès, Debdeb et In-Amenas, a-t-il ajouté. L'équipement de plus de 30 puits en kits solaires à travers les régions d'Imehrou et Tamadjert, l'ouverture de deux (2) km de pistes agricoles dans la commune de Debdeb, constituent les actions retenues au programme et visant le développement des activités agricoles à travers la wilaya, a fait savoir le DSA. Ces opérations s'assignent comme objectifs l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et l'impulsion des activités agropastorales, à la faveur de nouveaux mécanismes visant à renforcer les capacités productives de la région, selon le même responsable. Aussi, 555 têtes de caprins ont été attribuées l'an dernier, dans le cadre du développement de l'élevage, aux agriculteurs et éleveurs dans vingt (20) zones à vocation pastorale relevant des communes d'Illizi, Djanet et Bordj El-Haouès, a rappelé le DSA d'Illizi.

ALGER

Fermeture de plus de 5.000 locaux commerciaux et marchés communaux depuis mars

La Commission mixte de contrôle et de répression relevant des services des circonscriptions administratives d'Alger a procédé, depuis mars dernier au 27 août 2020, à la fermeture de plus de 5.000 locaux commerciaux à travers les différentes communes d'Alger en raison du non respect des mesures préventives de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), indique dimanche un communiqué des services de la wilaya d'Alger.

Selon un communiqué rendu public par la wilaya sur sa page Facebook, le bilan des opérations de fermeture des locaux commerciaux, des marchés communaux et des espaces commerciaux n'ayant pas respecté les mesures préventives prévues par l'instruction gouvernementale pour la lutte contre la pandémie de la COVID-19, fait état de la fermeture de 5145 locaux depuis mars dernier jusqu'au 27 août 2020 à travers les différentes circonscriptions administratives.

A la circonscription administrative de Rouiba, il a été procédé à la suspension de l'activité de 299 locaux, dont la fermeture du marché de la cité El Ouancharis (Ex DNC) de Reghaia.

L'activité de 3528 locaux commerciaux a été suspendue au niveau des différentes communes de la circonscription de Dar El Beida à savoir: Bab Ezzouar (76 locaux), Dar El Beida (3409), Mohammadia (13), Bordj El Kiffan (22), Bordj El Bahri (1 local), Ain Taya (4), El Marsa (3), outre la fermeture de deux marchés communaux à Bab Ezzouar et la suspension de l'activité d'un centre commercial à la commune de Mohammadia.

A Zeralda, les mêmes services ont fait état de la suspension de l'activité de 82 locaux au niveau des communes de Zeralda (26 locaux), Staoueli (50), Souidania (6), ainsi que 8 centres commerciaux à savoir 4 à Zeralda et 4 à Staoueli.

Les interventions de la commission de répression au niveau de la circonscription administrative de Hussein Dey se sont soldées par la suspension de 136 locaux commerciaux et de deux marchés communaux, tandis qu'au niveau de la circonscription administrative de Draria, il a été procédé à la suspension de 147 locaux commerciaux, la fermeture de trois marchés communaux et deux centres commerciaux.

A la circonscription administrative de Birtouta, il a été procédé à la suspension des activités de 193 locaux commerciaux et la fermeture d'un marché communal.

Dans le même cadre, 319 locaux commerciaux à ont été suspendus au niveau des différentes communes de la circonscription administrative de Bir Mourad Rais à savoir: 91 locaux commerciaux à la commune de Bir Mourad Rais, 38 locaux commerciaux à la commune de Hydra, 66 locaux commerciaux à la commune de Bir Khadem, 61 locaux commerciaux à la commune Saoula et 63 locaux commerciaux à la commune de Gué de Constantine, outre la fermeture de deux marché communaux à Bir Khadem et d'un marché à la commune Saoula.

La même commission a procédé à la suspension des activités de 252 locaux commerciaux au niveau de la circonscription administrative de Sidi M'hamed répartis comme suit: 47 locaux à la commune de Sidi M'hamed, 40 locaux à Alger Centre, 05 à El-Mouradia et 16 locaux à El-Madania en sus de la fermeture de 3 marchés et la suspension de trois centres commerciaux à la commune de Sidi M'hamed.

Au niveau de la circonscription administrative de Sidi Abdellah, il a été procédé à la suspension de 23 locaux commerciaux et d'un marché communal. A la circonscription administrative de Barraki, il a été procédé à la fermeture de 166 locaux.

OUARGLA

Lancement de la procédure de remise des arrêts de travail via l'internet

La nouvelle procédure de remise par les assurés sociaux de leurs certificats de congés de maladie via internet a été lancée dimanche par l'agence de la Caisse nationale d'assurance sociale des salariés d'Ouargla, a-t-on appris du directeur de l'agence locale de la CNAS Abdelkader Hayek.

La déclaration des arrêts de travail s'effectuera dorénavant via le portail électronique "El-Hana" que la CNAS a mis à la disposition des assurés, là ils se trouvent, leur épargnant les déplacements aux structures de la caisse et les envois par courrier, a expliqué M. Hayek.

Pour vulgariser cette opération, une campagne de sensibilisation est organisée du 26 août au 3 septembre prochain pour informer les affiliés, via des supports audiovisuels au niveau des structures de la CNAS, de la numérisation des congés de maladie et des démarches à suivre pour déclarer à distance leurs congés de maladie, a-t-il ajouté.

Pour assurer la réussite de cette opération, deux journées de formation ont été initiées en direction des chefs de services des centres de paiement (CP) de la CNAS, leur permettant de se doter des connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de cette nouvelle prestation numérisée.

Retenu au titre du programme annuel de la Direction générale de la CNAS, cette mesure vise le développement du système de la sécurité sociale, dont la numérisation et le traitement rapide des certificats d'arrêts de travail.

Désignées parmi les wilayas pilotes, avec Alger, Oran et Constantine pour le lancement de la télé-déclaration des certificats d'arrêts de travail, la CNAS de la wilaya d'Ouargla recense à fin juillet dernier 504.648 assurés sociaux, répartis entre ses six Centres de paiement et ses 12 annexes.

MÉDÉA (EN PRÉVISION DU BEM ET DU BAC)

Vaste opération de désinfection des établissements

Une vaste opération de désinfection des établissements scolaires du palier moyen et secondaire a été lancée récemment à travers les différentes localités de la wilaya en prévision du début des épreuves du BEM et du Bac respectivement les 7 et 13 septembre, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Plusieurs équipes, issues de la protection civile, la conservation des forêts, l'environnement et des collectivités locales, ont été mobilisées pour cette opération de désinfection destinée à "garantir de meilleures conditions sanitaires" aux candidats et "éviter d'éventuels risques d'infection par la Covid-19," a-t-on expliqué.
Le programme de désinfection, a-t-on signalé, va se dérouler sur deux phases, la première précède les épreuves du BEM, fixées initialement du 07 au 09 septembre, et du Baccalauréat, entre le 13 et 17 du même mois, alors que la seconde phase "interviendra, la veille des examens, dans le but de préserver au maximum la santé des candidats," selon les services de la wilaya.
Des directives ont été données par le chef de l'exécutif, Abas Badaoui, aux responsables du secteur de l'éducation et de la santé, afin de "veiller au respect strict du dispositif de prévention pendant toute la durée des épreuves et de s'assurer de la bonne application des mesures barrières, à l'intérieur des centres d'examen", a-t-on ajouté.
Un effectif de 15022 candidats aux épreuves facultatives du BEM est enregistré au niveau de la wilaya de Médéa, répartis à travers 61 centres d'examen, contre 13738 candidats lors de la session 2019, tandis qu'il est recensé, pour les épreuves du Bac, 11910 candidats, ventilés sur 37 centres d'examen, en légère baisse par rapport au nombre de candidats de la précédente session dont l'effectif était de 12566 candidats, a-t-on indiqué.

EL TARF

Renforcement de l'hôpital de Besbes de 29 praticiens

L'hôpital de 240 lits de la commune de Besbes, située à l'ouest de la wilaya d'El Tarf, a été récemment renforcé de 29 médecins entre généralistes et spécialistes et de paramédicaux, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.
Il s'agit du recrutement de 22 médecins spécialistes, entre autres, en gynécologie, en médecine légale et en réanimation, ainsi que trois (03) généralistes et six (06) paramédicaux venus renforcer le secteur de la santé dans l'objectif d'améliorer la prise en charge sanitaire des malades, selon la même source.
La même source a fait état également du renforcement du secteur, au titre du volontariat, par un total de 70 agents techniques de santé (ATS), principalement des aides-soignants qui sont venus prêter main forte aux professionnels du secteur en cette période de propagation du coronavirus, nécessitant la mobilisation d'un maximum de personnel sanitaire.
L'hôpital de Besbes, qui prend en charge depuis quatre ans la population qui se rendait auparavant jusqu'à Annaba ou à El Tarf pour les soins nécessaires, dispose de divers services (urgences, laboratoire de biologie, service de pédiatrie, maternité et unités de chirurgie et médicale), répondant aux critères requis, a-t-on indiqué.
Le wali d'El Tarf, Harfouche Benarar, a mis en avant, lors d'une récente rencontre, les efforts déployés par l'Etat pour améliorer la qualité de la prestation médicale et permettre aux professionnels d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles.
Le chef de l'exécutif avait ainsi précisé que deux ateliers, dédiés à la fabrication de combinaisons et masques de protection, ont été ouverts, l'un au sein de l'hôpital de Besbes et l'autre dans d'un établissement de la formation professionnelle. Rappelant que la wilaya d'El Tarf a réceptionné huit (08) ambulances attribuées au profit des communes de Chebaita Mokhtar, Zerizer, Asfour, Berihane, Cheffia, Zitouna, Bougous et Oued Zitoune, M. Benarar a rendu un hommage appuyé aux blouses blanches pour leur combat sans relâche contre la Covid-19.(APS)

OUED TLÉLAT (ORAN)

Prochain aménagement extérieur du site des 700 logements LPL

Les travaux d'aménagement extérieur du site 700 logements publics locatifs (LPL) seront lancés prochainement au nouveau pôle urbain de la daïra d'Oued Tlélat, a-t-on appris auprès des services de la wilaya d'Oran.
L'entreprise chargée des travaux d'aménagement et de raccordement aux différents réseaux a été dernièrement désignée pour réaliser ce projet destiné aux résidents de cette collectivité locale.
Jeudi dernier, lors d'une visite de terrain par le chef de la daïra d'Oued Tlélat par intérim, en compagnie des services techniques de l'OPGI , du directeur de la DUC et de Sonelgaz, l'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer ces travaux d'aménagement de ce lot dont les travaux ont été achevés à 100 % et leur réception sera effectuée avant la fin de l'année en cours.
Il a également été décidé de programmer une autre visite de terrain en septembre prochain pour s'enquérir de l'achèvement des travaux de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz au niveau du projet de 5000 logements publics locatifs dans le même pôle urbain. Le nouveau pôle urbain de Oued Tlélat compte un total de 17.000 logements sociaux, dont 6.300 ont été déjà attribués à leurs bénéficiaires. Le reste est en cours de réalisation, a-t-on indiqué.

Brèves

BATNA

Deux nouveaux établissements éducatifs et quatre groupes scolaires opérationnelles

Deux nouveaux établissements des cycles moyen et secondaire et quatre groupes scolaires pour le primaire viendront renforcer dès la rentrée scolaire 2020-2021 le secteur de l'éducation de la wilaya de Batna, a indiqué dimanche la directrice locale de l'éducation Lamia Bencherif. Il s'agit d'un nouveau lycée à la cité Parc à fourrage, au chef lieu, un collège d'enseignement moyen (CEM) à la cité AADL, dans la commune d'Ain Touta, ainsi que de quatre nouveaux groupes scolaires implantés à Batna, Ain Touta, Inoughissen et au pôle urbain "Hamla 3" à Oued Chaâba, a précisé à l'APS la même source. Aussi, six salles de sport seront-elles mises en service au titre de la prochaine rentrée scolaire dans les communes de Batna, Oued Chaâba, Ain Touta et Betam, ainsi qu'une demi-pension à Oued L'ma, a ajouté la même responsable.
La mise en exploitation de ces nouvelles infrastructures permettra d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves et d'alléger la pression sur certains établissements scolaires, dans les zones urbaines et les zones d'ombre. La wilaya de Batna a bénéficié, en outre, d'un quota de 1.889.118 livres scolaires qui sera réparti sur les établissements scolaires, a révélé Mme Bencherif.
Le secteur de l'éducation nationale de la wilaya de Batna compte 600 écoles primaires, 180 CEM et 90 lycées.

NÂAMA

15 millions DA pour l'aménagement des cités d'habitation de Djenine Bourezk

Une enveloppe de 15 millions DA a été allouée pour l'aménagement urbain des cités du centre de la commune de Djeniène Bourezk (sud de Nâama) et dont les travaux devront être réceptionnés dans les prochains jours, a indiqué dimanche le président de cette assemblée élue Bentaleb Bousmaha. Les travaux programmés au titre du plan communal de développement pour l'exercice en cours ciblent les cités "Istiqlal", "Oum El Manatik", la cité "Habitat rural", située sur la route menant à Béchar. Les délais de réalisation ont été fixés à quatre mois. Ces travaux concernent les réseaux d'eau potable, d'assainissement, la réfection des trottoirs, la réalisation d'un transformateur électrique et l'aménagement d'un espace vert. Le même élu a rappelé que sa commune a modernisé, cette année, son réseau d'éclairage public par l'utilisation de panneaux solaires comme elle a réalisé l'aménagement d'une salle de soins et d'un logement de fonction. La Direction locale des équipements publics a programmé, pour sa part, la réalisation d'un groupe scolaire dont les travaux seront lancés prochainement au profit des habitants des nouvelles zones d'habitation citées.

Départ de Messi : un nouveau rebondissement se confirme

En opposition à ce qu'affirmait dernièrement le club Catalan, d'après de nouvelles informations, la clause libératoire de Lionel Messi, fixée à 700 millions d'euros, ne serait bel et bien plus valable.
Le départ de Lionel Messi, apparaît, chaque jour qui passe de plus en plus probable . La Ligue espagnole a beau être venue au secours du club catalan, dimanche, en assurant qu'à moins de trouver un terrain d'entente avec les Blaugrana, ce sont bien 700 millions d'euros qu'il faudra débourser pour boucler le transfert du n°10 barcelonais, cette clause libératoire serait tout bonnement caduque.
Dès ce samedi, le 29 août au soir, la Cadena Ser assurait que ladite clause ne s'appliquait plus depuis cet été et que Lionel Messi pouvait même racheter sa dernière année de bail au Barça, ce qui ouvrirait en grand les portes d'un départ. Une information confirmée, dimanche, par L'Equipe. A en croire le quotidien sportif, une mention du dit contrat affirme que « la clause ne s'appliquera pas en cas de de rupture du contrat par décision unilatérale du joueur à partir de la fin de la saison 2019/2020. »
L'existence de cette mention était d'ailleurs évoquée par Josep Maria Bartomeu l'été dernier. « Messi a signé un contrat de quatre saisons il y a deux ans et dans la dernière année de son contrat, c'est-à-dire la saison 2020-2021, Messi peut quitter le Barça, qu'il décide d'arrêter ou d'aller jouer ailleurs, comme c'était le cas pour Xavi, Iniesta et Puyol », avait-il lancé. Des propos que le président barcelonais pourrait amèrement regretter.

Brèves

ESPAGNE

Claudio Bravo rejoint le Betis Séville

Le gardien de but chilien Claudio Bravo a signé un contrat d'un an en faveur du Betis Séville, en provenance de Manchester City, a annoncé le club andalou dimanche soir.
"Le Real Betis est parvenu à un accord pour le transfert du gardien Claudio Bravo. Ainsi, le Chilien devient la deuxième recrue du club vert et blanc pour la saison 2020-2021. Bravo signe pour une année, plus une autre en option", indique le communiqué publié par le Betis sur sa page internet. Claudio Bravo, âgé de 37 ans, était arrivé en fin de contrat à Manchester City.
A Séville, l'ancien gardien de but de la Real Sociedad et du FC Barcelone aura pour entraîneur son compatriote Manuel Pellegrini. Auréolé d'un brillant palmarès (deux Copas América, deux titres de champion d'Espagne, deux Coupes d'Espagne, deux titres de champion d'Angleterre et une Ligue des champions), Claudio Bravo (123 sélections en équipe du Chili) rejoint un club aux ambitions plus modestes, qui a lutté toute la saison dernière pour ne pas descendre.

TUNISIE (LIGUE 1 DE FOOTBALL)

L'Espérance sportive remporte son 30e titre de champion

L'Espérance sportive de Tunis a été sacrée pour la 4e fois championne de Tunisie de la Ligue 1 professionnelle de football après le match nul concédé dimanche soir à Radès devant le CS Chebba (1-1), en match comptant pour la 23e journée de la Ligue 1 du football professionnel (2019-2020).
L'Espérance, à qui un seul point suffisait pour être sacrée, concédait un but contre le cours du jeu à la 59e sur un contre mené par Felhi et au finish Jilani Abdessalem.
La réponse espérantiste ne se faisait pas trop attendre. L'axial sang et or Abdelkader Badrane remet les pendules à l'heure (1-1) grâce à une tête puissante sur un corner joué par Hamdou el Houni.
Le quardruple champion d'Afrique remporte ainsi son 30e titre de championnat, le quatrième d'affilée et ce, trois journées avant la fin du championnat.
L'Espérance est incontestablement leader au classement de la Ligue 1 avec 55 points, tandis que son adversaire du jour, le CS Chebba, demeure dans le ventre mou du tableau (9e, 27 points).

R.S

MERCATO

750 millions d'euros les chiffres fous de l'opération lionel messi

Le feuilleton Messi ne fait que commencer mais les rebondissements sont déjà nombreux. La Cadena Ser annonce que sa clause libératoire de 700 millions d'euros n'est plus valable au-delà de la saison 2019/2020, puisque la saison à venir est optionelle dans son contrat signé en 2017, et que l'Argentin peut donc quitter la Catalogne librement.

Des informations démenties par le FC Barcelone mais aussi par la Liga qui homologue les contrats des joueurs. De son côté, Manchester City se prépare au plus gros transfert de son histoire. Si Messi peut s'en aller librement, les Citizens lui offriront un pont d'or qui battrait tous les records.
Dans son édition du jour, Sport détaille l'offre du vice-champion d'Angleterre et force est de constater qu'elle donne le tournis. Manchester City offrirait un contrat de cinq ans. Une durée plutôt confortable pour un joueur de 33 ans. Un contrat assorti d'une prime à la signature, payable en trois ans, de 250 millions d'euros. Lionel Messi se verrait offrir un salaire de 100 millions d'euros annuels soit 500 millions sur cinq ans. L'opération Messi se chiffre donc à 750 millions d'euros pour Manchester City.

A new york en 2023

Dernier détail, en paraphant ce bail avec son nouveau club, Messi accepterait de défendre les couleurs de Manchester City jusqu'en juin 2023 avant de rejoindre le New York FC, la filiale du club de Premier League, pour les deux dernières années de son contrat. Pour contourner le fair-play financier, qui ne s'applique qu'aux clubs européens, Messi ne toucherait sa prime à la signature de 250 millions d'euros qu'à son départ pour New York et elle serait déboursée par le club américain. Un moyen pour Manchester City de s'offrir l'un des meilleurs joueurs du monde tout en restant dans les clous. Reste une question en suspens : Messi peut-il partir libre de tout contrat ? Tel est l'enjeu des prochains jours.

Source : Eurosport

AUSTRALIE

Le Sydney FC décroche son 5e titre en A-League

L'international australien Rhyan Grant a délivré son équipe, le Sydney FC en finale du championnat d'Australie en inscrivant d'une improbable reprise de la poitrine le but de la victoire (1-0 a.p.) dimanche face à Melbourne City.
Au terme d'une longue course dans le dos de la défense de Melbourne, le défenseur a parfaitement repris un centre venu de la gauche de Luke Brattan à la 100e minute pour offrir au Sydney FC son cinquième titre en A-League, un record.
La finale s'est jouée dans le Bankwest Stadium de Sydney devant 7.500 spectateurs, maximum autorisé du fait des restrictions liées au coronavirus.
"C'est chouette, je suis peut-être un peu chanceux (avec le but) mais c'est un jour heureux", a déclaré Grant après avoir réduit à néant les espoirs de premier titre du Melbourne FC.
Le club de l'Etat de Victoria, qui appartient au même groupe que Manchester City, n'en signe pas moins la plus belle saison de son histoire. L'équipe entraînée par le français Erick Mombaerts n'avait jamais totalisé autant de points ni terminé la saison régulière à la deuxième place. Elle a atteint la finale de la A-League et s'est qualifiée pour la Ligue des champions de l'AFC.
Champion en titre, le Sydney FC, qui avait terminé la saison régulière en tête du championnat, était le grand favori de cette finale, sa sixième en 15 ans d'histoire de A-League.
Le règlement de la A-League prévoit que les deux premiers de la saison régulière, en l'occurrence Sydney et Melbourne City, soient directement qualifiés pour les demi-finales.
Le Sydney FC s'était imposé 2-0 face au Perth Glory et City avait écarté Western United sur le même score.
"Ce n'est pas facile de conserver son titre. Seule une équipe l'avait fait dans l'histoire de la A-League", a rappelé le manager du club, Steve Corica.
City est cependant mieux entré dans son match dimanche, pensant même avoir fait le plus dur quand Harrison Delbridge a envoyé le ballon au fond des filets de Sydney. Mais le VAR a annulé ce but en raison d'un hors-jeu de Lachlan Wales, coupable d'avoir gêné le gardien de Sydney.
L'ouverture du score par Grant en prolongation n'a pas dissuadé Sydney de chercher à tuer le match, mais le portier de City Tom Glover est parvenu à repousser toutes les tentatives des champions en titre.

R.S

NEYMAR ANNONCE QU'IL RESTE AU PSG :

"Je reste et je veux retourner en finale"

Se queda. Et cette fois, il n'y a aucun doute possible. Dans un entretien accordé au magazine officiel du PSG, Neymar a d'ores et déjà mis fin à d'éventuelles futures rumeurs concernant un possible départ. "Je reste et je veux retourner en finale (de Ligue des champions, ndlr)", a ainsi annoncé le Brésilien, sous contrat jusqu'en 2022 avec le club de la capitale. L'entretien complet du "Ney" devrait sortir dans les prochaines heures.
"Il est vraiment très engagé, complètement inséré dans un groupe où tout le monde est dans un esprit très positif. Je pense qu'il est bien. Quand il dit qu'il est heureux, c'est une évidence", avait d'ailleurs confié le directeur sportif parisien Leonardo il y a quelques semaines à l'AFP. Cette fois, c'est certain : on ne revivra pas le même feuilleton que l'été dernier, lorsque Neymar avait tout tenté pour repartir au Barça.

R.S

LE MCA À LA 2E PLACE DU CHAMPIONNAT

L'ESS introduit un recours auprès des instances internationales

Le Conseil d'administration de l'ES Sétif (SSPA/Black Eagles) a décidé dimanche d'introduire un recours auprès des instances internationales à l'issue de la décision de la Ligue de football professionnel (LFP) d'officialiser la 2e place au classement de la saison 2019-2020 pour le MC Alger et du coup leur droit de jouer la Ligue des champions d'Afrique.

"Suite à la décision prise par la Fédération algérienne de football (FAF) et la Ligue de football professionnel (LFP) de s'appuyer sur la règle d'indice de performance des points récoltés et des matches disputés pour déterminer le classement final du championnat national et après avoir confirmé notre équipe à la troisième place et l'avoir annoncé comme le représentant de l'Algérie dans la Coupe de la CAF au lieu de la Ligue des champions, qui est vraiment considérée comme un projet, la direction du club annonce que tous les moyens légaux seront suivis pour établir les droits du club et en faire une question de principe, d'honneur et recourir aux instances internationales du football après que toutes les procédures légales ont été épuisées en Algérie.", lit-on dans le communiqué de l'ESS. Et de conclure : "l'administration de l'ESS appelle les fidèles supporters du club à faire preuve de prudence et de calme et les droits de l'équipe seront défendus par des moyens pacifiques.". Le MC Alger prendra part officiellement à la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, suite à la validation par la Ligue de football professionnel (LFP) du classement final de la saison 2019-2020, se basant sur la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) international dans l'affaire du derby MCA-USMA et de la règle d'indice de performance.
"En application de cette décision (TAS, ndlr), la LFP procédera aux modifications du classement de la saison 2019-2020 qui entraîne le retrait des trois points attribués au MCA et l'annulation de la défalcation des trois points à l'USMA", précise la LFP.
Pour rappel, le titre de champion est revenu à titre exceptionnel au CR Belouizdad, pour la 7e fois de son histoire, après la consultation écrite initiée par la Fédération algérienne (FAF) auprès des membres de l'assemblée générale, suite à la suspension définitive de la compétition, causée par la pandémie de coronavirus (Covid-19).

R.S

NCAA

John Thompson est mort

John Thompson, figure de la NBA des années 1960 et du basket universitaire pendant près de deux décennies, s'est éteint à l'âge de 78 ans a révélé lundi son entourage.
Deux fois champion NBA avec les Boston Celtics de Bill Russell (1965 et 1966), Thompson a passé la suite de sa carrière à coacher en université. Après avoir entraîné le lycée de St-Anthony (Washington), il a ensuite dirigé l'université de Georgetown (Washington, 1972-1999), qu'il a portée au titre national en 1984.
Thompson était ainsi devenu le premier entraîneur afro-américain à remporter le titre NCAA. John Thompson a également été sélectionneur des Etats-Unis, notamment pour les Jeux Olympiques de Séoul (1988), derniers Jeux disputés par des basketteurs amateurs et universitaires avant l'ouverture de la sélection aux joueurs NBA (avec notamment la Dream Team de 1992).
L'ancien pivot avait été introduit au Hall of Fame en qualité de coach en octobre 1999, neuf mois après avoir quitté son poste d'entraîneur de Georgetown. Plusieurs futures stars NBA sont passées entre ses mains comme Allen Iverson (1994-1996), Patrick Ewing (1981-1985), Alonzo Mourning (1988-1992) et Dikembe Mutombo (1988-1990).

R.S

AG ÉLECTIVE DU COA

Raouf Salim Bernaoui, premier candidat à la présidence

L'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports et président de la Fédération algérienne d'escrime (FAE), Raouf Salim Bernaoui, a annoncé lundi sa candidature pour le poste de président du Comite olympique et sportif algérien (COA) dont l'assemblée générale élective (AGE) aura lieu le 12 septembre au siège de l'instance olympique à Ben Aknoun (Alger).
"C'est avec beaucoup d'humilité et un grand sens des responsabilités que j'ai l'honneur de vous annoncer ma candidature à la présidence de notre comité national olympique.", a écrit Bernaoui sur sa page Facebook.
Et d'ajouter : "Comme vous le savez notre instance est passée ces derniers mois par une période de fortes turbulences, marquée par de nombreux dépassements et par un ternissement important de son image et de sa réputation. Il est temps aujourd'hui de retrouver de la sérénité et de réconcilier la famille sportive et olympique algérienne.".
Le programme de Bernaoui s'articule autour de 33 actions à mettre en application progressivement pour "la construction d'un comité olympique actif, moderne et au service des sportifs.".
Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur du Comité olympique et sportif algérien, le dépôt de candidature est prévu 8 jours avant l'AG élective. Le président élu à la tête du COA, le 12 septembre 2020, aura à gérer le reste du mandat olympique qui s'étalera jusqu'après les Jeux olympiques JO-2021 de Tokyo.
Il est à rappeler qu'après la démission de Mustapha Berraf, entérinée le 12 mai dernier par le bureau exécutif, la présidence par intérim du COA avait été confiée, en application des statuts de l'instance, à Mohamed Meridja, chargé de la gestion des affaires courantes du COA et de préparer les prochaines Assemblées générales ordinaire et élective.

R.S

Brèves

FOOT/ LIGUE 1

L'US Biskra signe la convention tripartite

L'US Biskra (Ligue 1 de football) a signé dimanche au siège de l'instance fédérale à Dely-Ibrahim (Alger), la convention tripartite avec le cabinet d'expertise en management Nord Service, la Société sportive par actions (SSPA) et la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF), a indiqué lundi un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF).
Le président du conseil d'administration du club des Ziban, Abdellah Benaissa, a paraphé le document le liant avec le - cabinet d'expertise – DCGF/FAF, sur la mise à niveau du management des clubs.
A travers cette signature, l'USB affiche son engagement pour la mise à niveau de son management et l'amélioration de son système de gestion. Une volonté à saluer à plus d'un titre. Cette signature s'inscrit dans le cadre de l'opération d'accompagnement des clubs professionnels, la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la Fédération algérienne de football.
Pour rappel, plusieurs clubs de Lige 1 professionnelle, entre autres, le CS Constantine, MC Alger, CR Belouizdad, Paradou AC, NC Magra, l'USM Alger avaient paraphé cette convention qui entre dans le cadre de l'opération d'accompagnement des clubs professionnels par la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la Fédération algérienne de football (FAF), en attendant la signature des autres pensionnaires de L1.

R.S

FIFA

Platini plaide sa cause devant la justice suisse

Michel Platini, ex-patron du football européen, plaide sa cause lundi devant la justice suisse dans le cadre de la procédure ouverte en 2015 pour un paiement suspect de 2 millions de francs suisses de l'ex-patron de la Fifa Sepp Blatter.
Platini doit être entendu par le procureur Thomas Hildbrand qui début juin a étendu à l'ancien capitaine des Bleus l'enquête qui visait jusqu'alors le Haut-Valaisan, à l'origine d'un paiement controversé en 2011 de 1,8 million d'euros, sans contrat écrit, à Platini, pour un travail de conseiller achevé en 2002.
Le parquet fédéral a ainsi décidé d'étendre son enquête à Platini, pour des soupçons de "complicité de gestion déloyale, détournement et faux dans les titres". Ancien patron de l'UEFA, le Français de 65 ans a désormais le statut d'"accusé".
Blatter sera lui entendu mardi. Deux autres anciens hauts-cadres de la Fifa sont aussi visés: le Français Jérôme Valcke, ex-secrétaire général et l'Allemand Markus Kattner, ex-directeur financier, "pour soupçon de gestion déloyale", a précisé le MPC.
La justice suisse avait ouvert une procédure pénale en septembre 2015 visant Sepp Blatter à propos de ce paiement suspect."Je le répète, il s'agissait d'un arriéré de salaire pour un travail effectué par Michel Platini. La somme a été validée par la commission des finances. Cela ne peut pas relever du pénal", a récemment déclaré M. Blatter.Ce paiement suspect a valu à Blatter, 84 ans, comme à Platini, une suspension de plusieurs années de toute activité liée au football, qui a empêché l'ancien président de l'UEFA de briguer en 2016 la présidence de la Fifa. La suspension de Platini a été confirmée par le Tribunal arbitral du Sport (TAS) qui l'a réduite à 4 ans, puis par le Tribunal fédéral suisse et enfin par la Cour européenne des droits de l'Homme.

R.S

Brèves

YÉMEN

Un homme politique assassiné par des hommes armés non identifiés

Des hommes armés non identifiés ont abattu un homme politique du parti Islah, affilié aux Frères musulmans du Yémen, dans la ville portuaire d'Aden, dans le sud du pays, a indiqué dimanche un responsable des forces de sécurité.
"Un groupe d'hommes armés non identifiés a assassiné Awad Fadaaq, un dirigeant politique du parti islamique Islah, dans la province d'Aden", a déclaré le responsable sous couvert d'anonymat.
Les tireurs, qui étaient masqués, ont "criblé M. Fadaaq de balles alors qu'il marchait dans une des rues principales du quartier Mansourah d'Aden", a-t-il ajouté.
M. Fadaaq a immédiatement été emmené vers l'hôpital le plus proche, mais les médecins n'ont pu que constater le décès, ont indiqué des habitants d'Aden.
Les forces de police sont arrivées sur place et ont ouvert une enquête pour tenter de déterminer si l'attaque avait été menée par des éléments terroristes, ou s'il s'agissait d'un incident criminel.
La ville d'Aden est considérée comme la capitale temporaire du Yémen depuis que le gouvernement yéménite s'y est installé en 2015.

EGYPTE

L'armée annonce avoir tué 77 terroristes dans le Nord-Sinaï

L'armée égyptienne a annoncé dimanche que ses forces avaient récemment abattu 77 terroristes dans le gouvernorat troublé du Nord-Sinaï.
Dans un communiqué, l'armée a déclaré que trois officiers et quatre soldats avaient également été tués ou blessés au cours des opérations qui ont eu lieu dans la région entre le 22 juillet et le 30 août.
Les forces armées ont réussi à capturer un terroriste blessé, qui est actuellement soigné et interrogé dans un hôpital, selon le communiqué.
Ces opérations ont également abouti à la destruction de 327 repaires terroristes utilisés comme cachettes ou comme entrepôts, ainsi que de nombreuses armes et munitions, indique le communiqué.
Dix véhicules à quatre roues motrices utilisés par les terroristes ont aussi été détruits dans le gouvernorat.
Le communiqué indique également que neuf camions terroristes chargés d'armes et de munitions avaient été détruits par les forces aériennes alors qu'ils tentaient de pénétrer en Egypte par la frontière entre l'Egypte et la Libye, dans l'ouest du pays.
L'Egypte est aux prises avec une vague de terrorisme qui a tué des centaines de policiers, de soldats et de civils depuis juillet 2013.

CONGO

L'opposant et prisonnier Mokoko de retour à Brazzaville

L'opposant congolais Jean-Marie Michel Mokoko, âgé de 73 ans, qui purge une peine de 20 ans de prison, est rentré dimanche à Brazzaville après un mois de soins en Turquie, ont rapporté des médias citant son avocat.
"Le général Mokoko est rentré de la Turquie et a été conduit à l'hôpital militaire de Brazzaville où j'ai pu le voir", a déclaré Me Yvon Eric Ibouanga cité par l'AFP.
"Il est en forme même s'il doit subir de façon régulière des exercices à cause des douleurs musculaires", a-t-il ajouté. "Nous allons formuler une demande de libération pour lui dans quelques jours", a annoncé l'avocat.
Au terme de son contrôle à l'hôpital militaire, M. Mokoko doit regagner sa cellule à la maison d'arrêt, a indiqué une source pénitentiaire.
Les autorités de Brazzaville avaient autorisé le 30 juillet l'évacuation par avion médicalisé du général Mokoko à Ankara, au terme de longues semaines de tractations.
Candidat malheureux au scrutin présidentiel en mars 2016, le général Mokoko, qui avait contesté la réélection de Denis Sassou Nguesso, a été condamné pour "atteinte à la sûreté de l'Etat" et "détention illégale d'armes et munitions de guerre", au terme d'un procès controversé en 2018.
Il avait été admis à l'hôpital militaire de Brazzaville le 2 juillet pour "fatigue générale et manque d'appétit", selon son avocat.

TCHAD

Dix morts dans un conflit entre éleveurs et cultivateurs

Au moins 10 personnes ont été tuées en majorité lors de funérailles, dans de nouveaux affrontements entre éleveurs
et cultivateurs dans le sud du Tchad, en proie à des conflits meurtriers entre ces communautés, a indiqué dimanche le parquet local.
Des éleveurs avaient perdu une vache jeudi dans la province du Logone Occidental et ont réussi à la localiser sur la propriété d'un cultivateur, a expliqué Brahim Ali Kolla, procureur du tribunal de grande instance de Moundou, le chef-lieu de cette province du sud-ouest, cité par l'AFP.
Les éleveurs ont dépêché l'un des leurs pour réclamer l'animal mais les cultivateurs l'ont tué à l'issue d'une dispute, selon le magistrat.
Lors de son enterrement, le même jour jeudi, les cultivateurs ont attaqué les éleveurs présents à la cérémonie.
Dans ce conflit, "il y a au moins dix morts, dont le bouvier" envoyé pour récupérer la vache, a précisé le procureur à son retour dimanche des lieux des meurtres, à une soixantaine de km de Moundou.
Le sud du Tchad, au climat et à la végétation plus cléments, attire depuis longtemps les éleveurs des zones sahéliennes désertiques du Nord, et est une région de transhumance.

JAPON

Possibilité de choisir un nouveau Premier ministre le 17 septembre

Le Japon va tenir une session parlementaire extraordinaire le 17 septembre afin de choisir le nouveau Premier ministre du pays pour succéder à Shinzo Abe, ont rapporté les médias locaux dimanche.
Selon la chaîne publique NHK, le Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir devrait décider du moment et de la manière de choisir son prochain dirigeant lors d'une réunion du Conseil général mardi.
En attendant, les hauts responsables du PLD prennent les dernières dispositions pour que ses membres dans les deux chambres de la Diète se réunissent vers les 13-15 septembre afin de choisir le président du parti.
Ensuite, le PLD prévoit de convoquer une session parlementaire extraordinaire pour élire le nouveau Premier ministre le 17, selon la NHK.
Actuellement, le président du Conseil de recherche politique du PLD, Fumio Kishida, et l'ancien secrétaire général du parti, Shigeru Ishiba, ont manifesté leur intérêt à se présenter à la course à la présidence du parti.
Le secrétaire général du Cabinet Yoshihide Suga est également considéré comme un candidat potentiel.

MACÉDOINE DU NORD

Les sociaux-démocrates de nouveau au pouvoir

Le chef des sociaux-démocrates en Macédoine du Nord, Zoran Zaev, a été reconduit au poste de Premier ministre au terme d'un vote du Parlement dimanche adoptant son accord de coalition avec le principal parti des Albanais du pays (DUI).
L'accord prévoit que Zoran Zaev cèdera son poste à un membre de la minorité albanaise pour une période de cent jours après l'expiration du mandat de quatre ans du nouveau gouvernement et avant les prochaines élections. "Une période d'ordre, de justice et de discipline s'ouvre", a déclaré Zoran Zaev devant le Parlement, qui a approuvé par 62 voix sur 120 l'accord de coalition, après deux jours de débats houleux.
Les sociaux-démocrates avaient décroché une très étroite victoire sur le camp des nationalistes aux élections législatives de juillet, avec 46 des 120 sièges au Parlement.
Ce scrutin était le premier depuis que le gouvernement de Zoran Zaev avait ajouté le terme "du Nord" au nom du pays afin de résoudre un conflit avec la Grèce et ouvrir la voie de l'adhésion du pays à l'Union européenne et à l'Otan, un dossier sur lequel M. Zaev a promis d'avancer.

LIBAN

Moustapha Adib désigné nouveau Premier ministre

L'ambassadeur du Liban en Allemagne, Moustapha Adib, a été désigné hier Premier ministre après avoir obtenu le plus grand nombre de voix lors de consultations parlementaires menées par le président Michel Aoun, a annoncé hier la présidence libanaise.

Le nouveau Premier ministre Moustapha Adib, un professeur d'université de 48 ans, a été proposé par les anciens Premiers ministres libanais.
Adib s'est engagé à former en un "temps record" une équipe ministérielle formée d'"experts" et de personnes "compétentes" et chargée de mettre en œuvre des réformes. "La tâche que j'ai acceptée repose sur le fait que toutes les forces politiques (...) sont conscientes de la nécessité de former un gouvernement en un temps record et de commencer à mettre en œuvre des réformes, avec comme point de départ un accord avec le Fonds monétaire international", a déclaré M. Adib dans un discours télévisé. L'ex chef du gouvernement, Hassan Diab, avait démissionné le 10 août, après l'explosion au port de Beyrouth qui avait fait au moins 188 morts et dévasté des quartiers entiers de la ville. Le drame est dû, selon les autorités libanaises, à la présence d'une énorme quantité de nitrate d'ammonium au port de Beyrouth.
Le président Michel Aoun a reconnu dimanche la nécessité de changer le système politique au Liban. Quelques heures plus tôt, le chef du Hezbollah Hassan Nasrallah avait annoncé être prêt à discuter d'un nouveau "pacte politique" dans le pays, où les communautés religieuses se répartissent le pouvoir. Dimanche soir, il s'est engagé à "appeler au dialogue les autorités religieuses et les dirigeants politiques afin d'arriver à une formule acceptable par tous" qui nécessiterait des amendements constitutionnels.
Visant à répartir le pouvoir entre les différentes communautés du pays qui en compte 18, ce système est accusé d'être la source de blocages politiques.
La catastrophe a fait plus de 6.500 blessés et détruit ou endommagé les domiciles de quelque 300.000 personnes, qui n'ont reçu aucune aide du gouvernement. L'explosion a également mis à genoux le pays qui ployait déjà sous le poids d'une grave crise économique aggravée par la pandémie de coronavirus.
Dimanche, l'ONU a averti que plus de la moitié de la population risque de manquer d'alimentation de base d'ici la fin de l'année en raison de l'aggravation de la crise économique et de la destruction des silos de blé au port de Beyrouth.
Le Liban a initié des négociations à la mi-mai avec le Fonds monétaire international pour obtenir une aide financière, mais le processus est actuellement au point mort. Dimanche, Talal Salman, un conseiller du ministère des Finances impliqué dans les négociations avec le FMI a indiqué avoir présenté sa démission, emboîtant le pas à deux autres membres de l'équipe de négociateurs.
Les responsables occidentaux qui se succèdent depuis à Beyrouth se sont joints aux appels des Libanais pour un "changement politique profond" après cette catastrophe dont la classe politique, accusée de négligence et corruption, est rendue responsable.

Synthèse : Ab.N

EXPLOSION DE BEYROUTH

Les pertes pourraient s'élever à plus de 8 mds USD

L'explosion au port de Beyrouth a causé entre 6,7 et 8,1 milliards d'euros de dégâts et pertes économiques, et le Liban a besoin urgemment de 605 à 760 millions de dollars pour se relever, selon une estimation publiée hier par la Banque mondiale.
L'explosion du 4 août, qui a dévasté une grande partie du port et au-delà, a causé des dommages matériels de l'ordre de 3,8 à 4,6 milliards de dollars, tandis que les pertes économiques, résultant de la baisse de la production des différents secteurs de l'économie, représentent entre 2,9 et 3,5 milliards de dollars, selon les résultats de cette "évaluation rapide des dommages et des besoins" ("Rapide damage and needs assessment") menée conjointement avec l'Onu et l'Union européenne entre le 5 et le 31 août.
Les secteurs les plus gravement touchés sont le logement, les transports et le patrimoine culturel (dont les sites religieux et archéologiques, les monuments nationaux, les théâtres, les archives, les bibliothèques et autres monuments), précise la Banque mondiale dans un communiqué accompagnant son rapport, publié à la veille de la seconde visite du président français Emmanuel Macron au Liban.
L'institution de Washington a chiffré les besoins de reconstruction immédiats (d'ici la fin de l'année) de 605 à 760 millions de dollars, et de 1,18 à 1,46 milliard de dollars pour l'année 2021. C'est le secteur des transports qui a le plus besoin d'aide, suivi par la culture et le logement.
Sur un plan macroéconomique, la Banque mondiale note que "l'explosion a entraîné trois effets économiques majeurs : les pertes d'activité économique causées par la destruction du capital physique, les perturbations des échanges commerciaux et la perte de recettes budgétaires".
Dès lors, le produit intérieur brut du Liban devrait s'enfoncer de 0,4 point supplémentaires en 2020 et de 0,6 point l'an prochain, selon ses prévisions.
Avant même l'explosion, qui a détruit ou endommagé les domiciles de quelque 300.000 personnes, le Liban était confronté à une crise multiforme (économique, financière et monétaire) qui, aggravée par les effets de la pandémie de Covid-19, avait déjà conduit la Banque mondiale à anticiper un recul du PIB de 10,9% en 2020.
Or "non seulement la catastrophe va exacerber la contraction de l'activité économique, mais elle va également aggraver la pauvreté, qui touchait déjà 45% de la population juste avant l'explosion".
Si le pays, compte tenu de son "insolvabilité" et de son "manque de réserves de change", ne pourra compter que sur "l'aide internationale et l'investissement privé", il "devra impérativement mettre en œuvre un programme de réformes crédible" afin de "prévenir la corruption et briser l'emprise de l'élite", juge l'organisation économique.

R.I

MALI

La Minusma "appuie fermement" les propositions de la Cédéao

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de la Mission intégrée multidimensionnelle pour la stabilisation au Mali (Minusma), Saleh Annadif, a soutenu samedi que la Minusma "appuie fermement" les propositions de la Cédéao pour une sortie rapide de crise au Mali.
"Nous appuyons fermement les propositions de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) pour une sorte de la crise rapidement dans ce pays", a affirmé M. Annadif, dans une déclaration à la Radio Algérie internationale (RAI), qualifiant les propositions de l'organisation ouest-africaine de "réalistes".
"Le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) est libéré, maintenant il suffit de raccourcir les délais de la transition", a-t-il ajouté.
Le responsable onusien a indiqué que les membres du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), crée par les militaires mutins après le changement inconstitutionnel de gouvernement au Mali, ayant abouti à la démission forcée d'IBK, "doivent réduire la durée de la transition et la confier à un civil".
"Je crois qu'ils (les militaires maliens) vont agir dans ce sens avec l'espoir que des élections transparentes puissent se tenir et que les Maliens choisiront librement leur Président". Il a également abordé l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale au Mali issu du processus d'Alger, soulignant que "cet accord reste le cadre idoine pour le règlement de la crise au Mali".
Réunis vendredi en sommet extraordinaire, les pays d'Afrique de l'Ouest ont réclamé aux militaires mutins le lancement immédiat d'une "transition civile" et des élections d'ici 12 mois, en échange d'une levée progressive des sanctions. La Cédéao "demande" aux responsables du CNSP "d'engager une transition civile immédiatement" et la "mise en place rapide d'un gouvernement pour faire face aux différents défis du Mali.

R.I

SOUDAN

Signature officielle aujourd'hui de l'accord de paix

Les représentants du gouvernement soudanais et du Front révolutionnaire soudanais (FRS), ont paraphé samedi soir à Juba, l'accord de paix, rapporte l'agence de presse soudanaise (SUNA), indiquant que la signature officielle de l'accord est prévue aujourd'hui dans la capitale sud-soudanaise.
Selon Suna, "les représentants des différentes parties ont d'ores et déjà apposé à Juba leurs initiales sur les huit protocoles constituant l'accord de paix: sécurité, propriété foncière, justice transitionnelle, réparations et compensations, développement du secteur nomade et pastoral, partage des richesses, partage du pouvoir et retour des réfugiés et des déplacés".
Le chef des médiateurs et conseiller du président du Soudan du Sud pour les affaires de sécurité Tutkew Gatluak a déclaré samedi, après les derniers paraphes, que le gouvernement du Soudan du Sud "avait mis en oeuvre ce à quoi il s'était engagé envers le peuple soudanais pour parvenir à la paix". Le Premier ministre soudanais Abdallah Hamdok, le président du Soudan du Sud Salva Kiir ainsi que plusieurs délégations étrangères sont attendus pour la signature officielle lundi avec le "FRS".
Le "FRS" est une coalition qui regroupe quatre mouvements de guérilla ayant combattu au Darfour (ouest) ainsi que dans les Etats du Kordofan-Sud et du Nil Bleu au sud. M. Hamdok est parti dimanche à Juba à la tête d'une importante délégation composée de cinq ministres, selon Suna. Les négociations pour la paix, priorité du nouveau gouvernement soudanais après la chute en avril 2019 d'Omar el-Béchir, ont débuté en novembre suivant à Juba.
L'accord stipule que les mouvements armés devront à terme être démantelés et leurs combattants rejoindre l'armée régulière, qui sera réorganisée pour être représentative de toutes les composantes du peuple soudanais.

R.I

Les leçons de la crise politique malienne

Après l'élection présidentielle d'août 2018, les Maliens arpentaient la rue pour crier à la fraude et contester la victoire d'IBK. Ce qui se joue aujourd'hui au Mali n'est que la poursuite de cette crise postélectorale. Un cas d'école à méditer à l'aube de scrutins cruciaux en Afrique… Analyse pour Sputnik de Leslie Varenne, de l'Iveris.*

Le climat à Bamako et dans d'autres villes à l'intérieur du pays, comme Kayes, Ségou, Mopti ou Sikasso, est insurrectionnel, certaines routes sont coupées, les administrations tournent au ralenti. Le bilan officiel des manifestations demandant la démission du Président depuis le vendredi 10 juillet fait état de onze morts, plus d'une centaine de blessés, des infrastructures endommagées –comme l'Assemblée nationale et la télévision publique (ORTM).
Cette situation rappelle celle qui avait précédé la chute du Président Moussa Traoré en 1991. À l'heure où ces lignes sont écrites, un calme précaire semble revenu, la manifestation prévue vendredi prochain a été annulée pour laisser place à un hommage aux morts. Une mission de bons offices de la Cedeao tente de trouver une sortie de crise. Toutefois, il est difficile de prédire l'avenir à très court terme. Le Président Ibrahim Boubacar Keïta, dit IBK, arrivera-t-il à se maintenir au pouvoir? Si oui, à quel prix? Si non, qui sera en mesure de prendre la tête d'une transition?

Au nom de la démocratie

Cette crise politique qui engendre une déstabilisation d'un pays épicentre de la guerre au Sahel est la conséquence logique de l'élection présidentielle d'août 2018. En 2013, IBK avait été élu à la loyale dans des conditions de vote relativement crédibles et transparentes. Mais après cinq ans de mandat, où les Maliens avaient vu leurs conditions de vie, les situations politiques et sécuritaires –avec la naissance d'un nouveau foyer de violence dans le centre du Mali– se détériorer jour après jour, la réélection du Président sortant n'était pas acquise.
Ce scrutin s'est déroulé dans des circonstances fort contestables, IBK a été déclaré vainqueur au deuxième tour avec 67% des voix, mais toute l'opposition s'est unie pour contester ces résultats. Malgré cela et la crise postélectorale qui commençait, les Présidents Emmanuel Macron et Macky Sall, le secrétaire général des Nations unies Antonio Gutterez, et le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian se sont précipités pour reconnaître la victoire d'Ibrahim Boubacar Keïta, avant même le verdict de la Cour constitutionnelle. Un malheur malien en chassant un autre, d'aucuns ont voulu croire que cette crise postélectorale était terminée, or il n'en était rien, le feu couvait toujours sous la cendre. IBK n'a jamais eu de réelle légitimité pour ce mandat-là. L'insurrection malienne ne devrait donc étonner ni les chancelleries occidentales ni les institutions internationales.
À la veille de cinq élections présidentielles cruciales en Afrique de l'Ouest, les événements qui se déroulent actuellement au Mali devraient faire réfléchir cette «communauté internationale». En validant des scrutins insincères et en choisissant la stabilité à court terme, celle-ci installe le désordre à moyen et long terme tout en piétinant, au passage, la démocratie à laquelle elle se dit pourtant si attachée.

Au nom du fils

En outre, sachant qu'il ne devait pas son fauteuil aux suffrages des Maliens mais à la bienveillance de ladite communauté internationale, IBK n'a ni pris en compte le carton rouge brandi par les électeurs ni écouté les récriminations de la rue. Il a continué à gouverner avec son clan, sans se préoccuper du sort des populations qui manquaient de tout. Les affaires de corruption se sont enchaînées, après l'histoire de l'achat des «avions qui ne volent pas», il y a eu celle des «blindés en carton». Le Mali a vécu dans un état de crise permanent.
Puis, le Président malien a tenu contre vents et marées à organiser les élections législatives alors que l'état sécuritaire du pays ne le permettait pas et que l'opposant Soumaïla Cissé avait été enlevé. Cerise sur le gâteau, la Cour constitutionnelle a changé les résultats des urnes en repêchant dix candidats du parti présidentiel. IBK a-t-il cru que la manœuvre allait passer une nouvelle fois? Dans un premier temps, la communauté internationale s'est tue. Les Maliens, eux, n'ont pas supporté cette humiliation supplémentaire et ont ravivé le feu qui couvait sous la cendre.
Le Président Keïta a commis une autre erreur, celle de placer son fils au cœur du pouvoir, oubliant que les peuples détestent ces relents monarchiques et que cet «amour filial» précipite la chute des chefs d'État. Mouammar Kadhafi, Hosni Mubarak et Abdoulaye Wade l'ont appris à leurs dépens. Le 13 juillet, Karim Keïta a adressé une lettre à la nation dénonçant «l'ambiance délétère» autour de sa personne tout en regrettant que «rien ne lui ait été épargné». Dans la foulée, il a démissionné de son poste à la présidence de la Commission Défense de l'Assemblée nationale. Il n'est pas certain que ce geste soit suffisant pour calmer les rancœurs de la population envers «le fils de…»

Au nom de Dieu

La coalition M5-RPF qui mène la contestation est un attelage hétéroclite dans lequel se retrouvent des hommes politiques et de la société civile de tous bords. Entre toutes ces personnalités, il n'y a aucune convergence politique ni idéologique, un seul mot d'ordre les unit: «IBK démission». La figure de proue de cet aréopage est Mahmoud Dicko, un imam salafiste formé en Arabie saoudite. C'est lui le personnage charismatique qui déplace les foules, les autres forces se rangeant derrière lui en espérant bénéficier de sa popularité et de sa force de frappe.
Pour autant, les Maliens ne manifestent pas au nom de Dieu ni de la charia, ils veulent vivre tout simplement: manger, se soigner, envoyer leurs enfants à l'école, avoir de l'eau et de l'électricité et ne plus se coucher en se demandant si le lendemain ils seront encore vivants. Ils veulent moins de corruption et plus de démocratie. Des demandes pour le moins raisonnables en ce XXIe siècle.
Que se passera-t-il si IBK n'arrive pas à calmer les manifestants et à se maintenir au pouvoir? Qui dirigera une transition? À cette heure, c'est encore une grande inconnue.
Quoi qu'il arrive, l'imam Dicko est devenu un personnage incontournable sur la scène politique malienne et rien ne se fera sans lui. Il a acquis une stature en partie par sa gestion intelligente de cette crise, mais surtout à cause des multiples erreurs commises par le Président Keïta. Des annonces tardives et peu claires, comme la dissolution du Conseil constitutionnel et surtout la répression démesurée ont fait le lit du religieux. L'imam sait qu'il est scruté de près par la communauté internationale. Il n'était, très opportunément, pas présent à la manifestation du 10 juillet qui a dégénéré. Et le voilà aujourd'hui grand seigneur, à appeler au calme en chœur avec l'ONU, l'UA et l'UE. Outre que personne ne connaît le véritable agenda de l'imam Dicko et de ses amis saoudiens et émiratis, l'importance qu'il prend au Mali ne sera pas sans poser de problèmes. Les autres communautés musulmanes, majoritairement soufies, risquent de se sentir menacées, ainsi qu'une grande partie de la société civile attachée à un État laïc. Les mêmes qui manifestent avec lui aujourd'hui risquent fort de défiler contre lui demain…

Par Leslie Varenne